
L'inclusion scolaire : Étude des services en adaptation scolaire au Nouveau-Brunswick

Mandat

I. Contexte: Pourquoi une telle étude?

Le Nouveau-Brunswick a accompli de grands progrès dans le domaine de l'adaptation scolaire au cours de la dernière décennie. Il est également reconnu à l'échelle internationale pour sa politique relative à l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers. Cependant, l'étude actuelle prend en compte le fait que l'environnement et les défis ont considérablement changé depuis.

L'avancement des connaissances sur le développement du cerveau, la sophistication des outils et des techniques de diagnostic et de traitement, les changements dans la perception et les attentes du public, une plus grande sensibilisation à la diversité des besoins des élèves, les bouleversements au niveau de la composition et de la capacité des familles, les pressions pour réduire le taux de décrochage et la jurisprudence occasionnée par les cas de cour, notamment ceux liés aux droits de la personne, font maintenant parti de ce nouvel environnement. Ces facteurs et d'autres ont entraîné de nouvelles exigences au niveau des ressources humaines et matérielles en milieu scolaire. Exigences qui seraient impossibles à respecter sans l'apport de nouvelles compétences et de nouvelles approches et l'appui de d'autres partenaires.

L'engagement énoncé dans le plan stratégique de dix ans du ministère de l'Éducation, « *Écoles de qualité, résultats élevés* » vise l'amélioration du rendement des élèves du Nouveau-Brunswick et la réussite individuelle des apprenants. Ce plan présente des mesures dans neuf secteurs qui sont particulièrement importants pour la réussite des élèves ayant des besoins particuliers. Les recommandations de cette étude influenceront sur les mesures précises qui découleront du plan stratégique des dix prochaines années. Ces recommandations feront en sorte que nos mesures reposent sur une base solide qui existe déjà et qu'elles soient des plus efficaces, compte tenu des défis particuliers et des forces uniques à cette province.

Voici certains des défis qui ont été identifiés :

- l'augmentation de l'attention accordée à la prévention du retard scolaire;
- l'amélioration de la programmation offerte aux élèves, surtout à ceux qui ont besoin d'interventions et qui n'ont pas encore été identifiés comme ayant des besoins particuliers;
- l'application uniforme des principes d'inclusion dans toutes les écoles publiques
- la gestion des pressions financières;
- la satisfaction des besoins d'un nombre croissant d'élèves ayant des besoins particuliers dont des élèves à la santé fragile;
- la satisfaction des besoins d'un nombre croissant d'élèves ayant des problèmes de comportement;

-
- l'amélioration au niveau de l'intégration des services d'élaboration des programmes d'études et des services aux élèves en vue d'une planification et d'une prise de décisions plus efficaces;
 - l'assurance d'un partage de la responsabilité de l'apprentissage des élèves ayant des besoins particuliers entre le personnel régulier et le personnel des services aux élèves;
 - l'offre d'une formation de qualité aux enseignants de la salle de classe pour que tous leurs élèves obtiennent les meilleurs résultats possible;
 - l'offre d'une formation de qualité aux enseignants-ressources, aux aides-enseignants et aux autres paraprofessionnels;
 - l'amélioration dans l'attribution et l'utilisation des enseignants-ressources et dans l'utilisation efficace des aides-enseignants et des autres paraprofessionnels;
 - l'amélioration des programmes de transition pour les élèves ayant des besoins particuliers;
 - l'assurance de meilleurs résultats chez les élèves des Premières Nations ayant des besoins particuliers, en tenant compte de la situation unique dans laquelle ils se trouvent;
 - l'accroissement du soutien interministériel.
-

II. Objectifs – Que souhaitons-nous accomplir?

Cette étude entraînera la formulation de recommandations afin :

- d'aider le gouvernement du Nouveau-Brunswick à élaborer un énoncé de politique sur l'inclusion scolaire;
 - de concevoir un modèle de système scolaire efficace, transparent et inclusif qui repose sur une utilisation optimale des ressources humaines et matérielles, qui tire parti de partenariats positifs et qui répond aux exigences particulières de chaque secteur linguistique.
 - de concevoir un modèle de système scolaire efficace, transparent et inclusif qui repose sur une utilisation optimale des ressources humaines et matérielles et qui tire parti de partenariats positifs.
-

III. Portée – Sur quels points portera l'étude?

Voici certains points visés par l'étude :

- les pratiques actuelles d'inclusion au Nouveau-Brunswick en tenant compte de la dualité linguistique du système d'éducation publique et des besoins uniques de chaque secteur linguistique;
- les pratiques actuelles d'inclusion au Nouveau-Brunswick;
- les résultats des recherches actuelles dans le domaine de l'adaptation scolaire ainsi que les pratiques dans les autres provinces afin de déterminer :
 - les connaissances et les compétences recherchées chez les enseignants, les aides-enseignants et autres membres du personnel scolaire;

-
- les stratégies utilisées par d'autres provinces pour permettre au personnel scolaire d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires (formation initiale et en cours d'emploi);
 - les mesures de reddition de comptes et les pratiques d'évaluation du progrès individuel des élèves et de l'efficacité de la programmation scolaire;
 - les options de services pour les régions rurales et les petites écoles;
 - les solutions aux problèmes de la composition de la salle de classe;
 - les niveaux de services ainsi que l'organisation des ressources et des services non éducationnels nécessaires au soutien de l'apprentissage des élèves ayant des besoins particuliers;
 - le rôle du système d'éducation publique par rapport aux enfants d'âge préscolaire qui risquent d'entrer à l'école avec des retards sur le plan éducationnel;
 - les mesures pour prévenir ou réduire les retards sur le plan éducationnel;
 - la planification de la transition des élèves ayant des besoins particuliers;
- les droits de la personne ainsi que les contextes juridique et politique relatifs aux élèves qui ont des besoins particuliers.
-

IV. Résultats – Quels sont les résultats attendus?

Les recommandations dans chacun des domaines ci-après répondront aux exigences des deux secteurs linguistiques du système d'éducation publique.

1. Recommandations en vue d'éléments d'un énoncé de politique sur l'inclusion par le gouvernement du Nouveau-Brunswick

Il importe d'inclure des recommandations sur :

- la définition de l'inclusion;
 - la vision et les valeurs de l'adaptation scolaire
 - un modèle de système d'éducation efficace, transparent et qui pratique l'inclusion;
 - une clarification des responsabilités du gouvernement et des rôles respectifs des parents et des autres ministères partenaires dans la prestation des services de soutien à l'apprentissage des élèves;
 - la définition des niveaux de services.
-

2. Une définition de l'élève ayant des besoins particuliers

Une proposition qui vise une définition provisoire commune de l'élève ayant des besoins particuliers pour les deux secteurs linguistiques afin de pouvoir établir des rapports et assurer un suivi à l'échelle provinciale.

3. Recommandations en vue d'un nouveau modèle de prestation de services de soutien qui remplacera l'Entente sur les services de soutien à l'éducation

Des recommandations sur :

- les éléments en vue d'un nouveau modèle de prestation de services de soutien aux élèves, y compris les services actuellement offerts par le ministère de l'Éducation, des Services familiaux et communautaires, de Santé et du Bien-être et les régies régionales de la santé. Seront abordées :

-
- la prestation des services professionnels et paraprofessionnels nécessaires au soutien de l'apprentissage des élèves;
 - l'amélioration de la préparation à l'entrée à l'école.
- les relations entre le MÉNB et la CESP.
-

4. Recommandations sur les normes et un cadre de responsabilisation

- Des recommandations en vue de l'établissement de résultats objectifs et mesurables afin de produire des données sur l'efficacité de la programmation scolaire offerte aux élèves ayant des besoins particuliers, à la fois au plan individuel et dans l'ensemble du système scolaire.
 - Des stratégies et des indicateurs pour déterminer à quel point le système scolaire est inclusif.
 - Des recommandations en vue de pratiques cohérentes pour la reddition de comptes dans les écoles et les districts scolaires afin de faciliter le recueil de données sur les coûts des services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers.
 - Des recommandations sur les méthodes de contrôle de l'efficacité de la répartition et de l'utilisation des ressources au niveau des districts.
-

5. Modèle de financement proposé

Un modèle de financement sera proposé.

V. Énoncé des travaux pour cette étude

Chacune des phases de ce projet tiendra compte de la dualité linguistique du système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick et des besoins particuliers des communautés anglophone et francophone.

PHASE I

Recherches préliminaires

Examen :

- des recherches actuelles sur les pratiques éprouvées en adaptation scolaire;
 - des pratiques appliquées au Nouveau-Brunswick et dans d'autres provinces concernant l'adaptation scolaire, les solutions efficaces y compris l'intégration des services, les mesures et l'évaluation;
-

- des textes législatifs et de la jurisprudence;
- des données démographiques et des statistiques provinciales sur les élèves ayant des besoins particuliers;
- du rapport du Bureau du contrôleur;
- des données actuelles afin d'estimer l'incidence des élèves ayant des besoins particuliers qui ont besoin de services;
- des orientations et des possibilités offertes par le CMEC et le CMEFPA.

Travaux terminés à la fin de la phase I :

Ébauche du sommaire des recherches effectuées, traduction et présentation au comité consultatif interministériel (voir la composition du comité à la section VII).

PHASE II

On consultera tout au moins les groupes ci-dessous; les participants auront la possibilité de présenter par écrit une soumission au consultant.

1. Personnel du ministère de l'Éducation

- 2 jours*
- Les séances comprendront une réunion avec le personnel désigné des groupes suivants (une réunion par groupe) :
 - Secteur des services éducatifs francophones, y compris le sous-ministre adjoint;
 - Direction des services aux élèves;
 - Educational Programmes and Services Division, y compris le sous-ministre adjoint;
 - Student Services Unit.
- Il y aura aussi des réunions individuelles avec le personnel de la Division de l'administration et des finances (p. ex. : transport scolaire, installations éducatives, ressources humaines, finances et services et enseignement postsecondaire).

2. Administrateurs des districts scolaires

- demi-journée x 2

<u>Composition des groupes</u>	Nbre de personnes/séance	
	<u>Anglophone</u>	<u>Francophone</u>
Directions générales	9	5
Directions de l'éducation	9	5
Directions des ressources humaines	9	5
Directions des services administratifs et financiers	9	5
	36	20

3. Personnel des districts scolaires

- 1 jour x 2

<u>Composition des groupes</u>	Nbre de personnes/séance	
	<u>Anglophone</u>	<u>Francophone</u>
Enseignants (2 par district)	18	10
Directions/Directions adjointes (2 par district)	18	10
Enseignants-ressources	6	5
Conseillers en orientation	6	5

Psychologues	3	5
Aides-enseignants	5	5
Enseignants itinérants pour les élèves ayant une déficience visuelle ou auditive	2	5
Agents pédagogiques responsables des Services aux élèves	3	3
Autres agents (élèves à risque/milieu propice)	4	4
	65	52

4. Agents pédagogiques responsables des Services aux élèves

- 1 jour x 2
- maximum de 25 personnes
- séances individuelles pour les secteurs anglophone et francophone

5. Conseils d'éducation de district (CED)

- demi-journée x 2
- comprendra le président et un membre de chaque CED
- maximum de 25 personnes

6. Associations/syndicats des enseignants et enseignantes

- demi-journée

7. SCFP

- demi-journée
- à l'intention des deux unités de négociation (aides-enseignants et chauffeurs d'autobus)

8. Parents

- demi-journée x 4 (séances le soir ou le samedi)
- séances individuelles avec les parents (qu'ils aient ou non des enfants ayant des besoins particuliers)

Composition des groupes		Nbre de personnes/séance	
<u>Enfants ayant des besoins particuliers</u>	<u>Sans enfants ayant des besoins particuliers</u>	<u>Anglophone</u>	<u>Francophone</u>
à la maternelle	à la maternelle	5	5
1-5	1-5	15	15
6-8	6-8	15	15
9-12	9-12	15	15
autres emplacements	autres emplacements	5	5
		55	55

9. Élèves des niveaux primaire et secondaire et étudiants du niveau postsecondaire

- demi-journée x 4
- groupes d'intervenants de 14 à 16 étudiants par groupe
- séances selon la langue et les besoins particuliers

10. Intervenants de l'extérieur

- 1 jour x 2
- séances en anglais (max. 50 personnes/séance)
- séances en français (max. 50 personnes/séance)

-
- On consultera tout au moins les groupes ci-dessous. Le consultant et le Ministère s'entendront sur les autres groupes à inviter.

Groupes anglophones

Président du CED
CCNB (collèges communautaires)
NB Association for Community Living

Learning Disabilities Association of NB

Autism Society of NB
Premier's Council on the Status of the
Diasabled
First Nations representation
Dialogue on Education Ctee.
NB Home & School Federation

Canadian Parents for French
Universities (e.g. Faculty of Education
representation)
NB Psychologists Association

Groupes francophones

Président du CED
CCNB
Association du Nouveau-Brunswick pour
l'intégration communautaire
Troubles d'apprentissage – Association du
Nouveau-Brunswick
Société de l'autisme du Nouveau-Brunswick
Conseil du premier ministre sur la condition des
personnes handicapées
représentation autochtone

Fédération des Comités de parents du
Nouveau-Brunswick
-
Universités (p. ex. : représentation de la faculté
d'éducation)
Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick

11. Ministères partenaires

- 1 journée
- comprendra des membres du personnel du bureau central, des bureaux régionaux et de première ligne, selon le cas
- représentation des Services familiaux et communautaires, de la Santé et du Mieux-être, de la Sécurité publique et de la Formation et du Développement de l'emploi

REMARQUE : Des séances de consultation officielles avec la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, le Bureau de l'Ombudsman ou le Bureau du Contrôleur n'ont pas été prévues; il est entendu que le consultant communiquera avec eux au besoin.

Travaux terminés à la fin de la phase II

Ébauche du sommaire des consultations terminées, traduction et présentation au comité consultatif interministériel.

PHASE III

Rapport préliminaire et consultation finale

- Les concepts clés susceptibles d'être intégrés au rapport final seront présentés au comité consultatif interministériel ainsi qu'aux intervenants de l'intérieur et de l'extérieur.

Consultation finale – intervenants à l'interne et de l'extérieur

- 1 jour x 2
- composition des groupes et emplacement à déterminer par le consultant, en collaboration avec le comité consultatif interministériel
- séances en anglais (max. 75 personnes/séance)

-
- séances en français (max. 75 personnes/séance)

Travaux terminés à la fin de la phase III

Résumé de la deuxième séance de consultation avec les intervenants et les concepts clés, traduits et présentés au comité consultatif interministériel.

PHASE IV

Rapport final

- Soumission du rapport final à la Ministre.
-

VI. Sources d'information

Documents du ministère de l'Éducation

Les documents du ministère de l'Éducation seront fournis au consultant sur demande (à moins qu'ils ne soient confidentiels).

Séance de travail avec des personnes-ressources

Après l'étude des concepts clés par le comité consultatif interministériel, on organisera une séance de travail avec des experts en éducation. Ce groupe de personnes-ressources servira à offrir une rétroaction sur les concepts clés proposés. Les participants à la séance de travail seront nommés à la fois par le consultant et par le comité consultatif interministériel.

VII. Présentation des résultats

Le rôle du comité consultatif interministériel sera de partager l'information avec le consultant et lui donner des conseils au fur et à mesure que le projet avance.

Membres

Coprésidents – les deux SMA
Maternelle à 12^e année
1 direction générale de chaque
secteur linguistique
Sous-ministre adjoint(e) de la
Santé et du Mieux-être
Sous-ministre adjoint(e) des
Services familiaux et
communautaires

Responsabilités

- Réviser l'ébauche du sommaire des résultats préliminaires à la fin de la phase I.
- Réviser l'ébauche des résultats des séances de consultation à la fin de la phase II.
- Réviser les concepts clés avant d'entreprendre la séance de travail avec le groupe de personnes-ressources.

- Réviser les suggestions du groupe de personnes-ressources à la fin de la phase III.
- Réviser le rapport final.

VIII. Plan de travail et répartition des tâches

	Mesure	Échéance
1	Début de la recherche	30 novembre 2004
2	<i>Ébauche du sommaire des recherches effectuées et traduction – présentation de la phase I.</i>	mars 2005
3	Consultations terminées. (Elles auront lieu de décembre 2004 à juin 2005.) <i>Ébauche du sommaire des consultations terminées et traduction – présentation de la phase II.</i>	juin 2005
4	Présentation des concepts clés au comité consultatif interministériel.	juillet 2005
5	Séance de travail avec le groupe de personnes-ressources.	juillet 2005
6	Deuxième séance des intervenants de l'extérieur.	août 2005
7	<i>Présentation au comité consultatif interministériel d'un résumé des suggestions du groupe de personnes-ressources et des suggestions du groupe d'intervenants recueillies lors de la deuxième séance de consultation – présentation de la phase III.</i>	août 2005
8	Présentation des concepts clés aux CED en vue de recueillir leurs commentaires.	septembre 2005
9	Présentation de l'ébauche du rapport final au comité consultatif interministériel.	septembre 2005
10	Rapport final présenté à la ministre <i>Fin de la phase IV.</i>	octobre 2005